

LES INFOS DE LA MAIRIE

PENSEE DU JOUR

«L'acteur n'existe que dans le regard des autres.»

Michel Piccoli
acteur français
(1925-2020)

MARCHE HEBDOMADAIRE

Merci à tous de respecter les gestes barrières.

MAISON DES ASSOCIATIONS

La maison des associations sera fermée du mardi 2 juin 2020 au samedi 6 juin 2020 inclus.

RESTAURANT SCOLAIRE

Les inscriptions et annulations de repas ne doivent plus se faire via le portail famille pour les mois de mai, juin et juillet.

Les élèves présents seront pointés par les agents.
Merci pour votre compréhension.

FRELON ASIATIQUE ATTENTION

C'est la saison de formation des nids primaires. Si vous voyez à votre domicile, sous un porche, dans la partie haute d'une fenêtre, dans un endroit abrité du vent et de la pluie, un nid en forme de poire et gros comme une petite orange, il peut s'agir d'un nid primaire de frelon asiatique. Surtout attendre le soir pour le détruire pour être sûr que la reine y soit. Vous pouvez le faire grâce à une bombe contre les frelons, ou l'enfermer dans un sac, le décrocher et le brûler. Pensez à mettre en place les pièges à frelons. Ils sont disponibles à la mairie.

Des pièges sont également disponibles à la boulangerie et au tabac presse de Saint Aubin.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira le mardi 26 mai 2020, à 18h45 à la salle polyvalente (salle 200 m2), la Madeleine, route de Josselin.

(Autorisation préfectorale du 18 mai 2020).

La séance se tiendra en présence du public, limité à 14 personnes et dans le respect des recommandations sanitaires.

ORDRE DU JOUR :

- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION DU MAIRE.
- LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL.
- CREATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE.
- ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE.
- COMMISSIONS COMMUNALES : DESIGNATION DES MEMBRES.
- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : DESIGNATION DES MEMBRES.
- CCAS : FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES.
- CCAS : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL.
- INDEMNITE DE FONCTION AU MAIRE.
- INDEMNITE DE FONCTION AUX ADJOINTS.
- INDEMNITE DE FONCTION AUX CONSEILLERS DELEGUES.
- DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE.
- MORBIHAN ENERGIES : DESIGNATION DES DELEGUES.
- CNAS : DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX.

NUISANCES SONORES

Selon l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2014 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au samedi : 9h à 12h et de 14h à 19h
- le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h

En dehors de ces tranches horaires, tout contrevenant s'expose à un procès verbal. Pensons au bien-être de tous en faisant preuve de bon sens!

COVID-19 : MASQUE

Le port du masque n'est pas obligatoire mais est fortement conseillé. Il fait partie des gestes barrières qui vous protègent et protègent les autres alors ne sortez pas sans votre masque !

Des masques ont été retrouvés sur le bord des routes, sans doute abandonnés par leurs propriétaires après utilisation ! Ce geste est néfaste pour l'environnement et dangereux pour ceux qui les ramassent ! Un masque met 400 ans à se désagréger dans la nature.

DECONFINEMENT : CONSIGNES POUR LA REOUVERTURE DES COMMERCES

Le Préfet du Morbihan a informé les communes de son intention ferme de faire respecter les gestes barrières dans les commerces, sans quoi il serait amené à restreindre les déplacements et à interdire de nouveau l'accueil du public dans les commerces.

Aussi, les gestes barrière qui sont **obligatoires et en particulier dans les commerces** : lavage de mains, gel hydroalcoolique, distanciation physique d'au moins un mètre **doivent être scrupuleusement respectés en «tout lieu et en toute circonstance.»**(cf article 1 du décret n°2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire). Le port du masque doit être fortement recommandé dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.

VOLS CIMETIERE

Des vols dans les cimetières ont été signalés à la mairie. Nous déplorons ces graves incivilités récurrentes. Selon l'article 225-17 du Code pénal, la violation « par quelque moyen que ce soit, de tombeaux, de sépultures, d'urnes cinéraires ou de monuments édifiés à la mémoire des morts est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende ».

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

DECHETERIES

Les déchèteries de Pluméliau, Plumelin et Saint Jean Brévelay sont accessibles aux particuliers du territoire, toujours sous conditions, dans la continuité des mesures liées à l'épidémie de COVID-19 :

L'accès s'effectue en fonction de la plaque d'immatriculation mais les 3 chiffres sont maintenant pris en compte. Ainsi, si le numéro de la plaque est 367 par exemple, le particulier pourra donc venir les 3, 6, 7, 13, 16, 17, 23, 26 et 27 du mois. Pour les jours fériés ou de fermeture, l'accès sera autorisé la veille.

1 passage par jour et par usager reste autorisé. Il est toujours demandé de venir seul et de porter un masque de protection. La présentation d'un justificatif de domicile sous le pare-brise du véhicule est toujours en vigueur. Il est nécessaire de respecter et d'appliquer les consignes de l'agent au portail d'entrée de la déchèterie. Celui-ci est chargé de réguler le nombre d'usagers sur le site. Tout usager ne respectant pas les dispositions prévues se verra refuser l'accès à la déchèterie.

D'apporter son propre matériel, si besoin, pour décharger ses déchets (gants, pelle...), De revenir plus tard dans la journée en cas de file d'attente trop importante à l'entrée du site. Tous les déchets habituellement autorisés pourront être déposés.

MAI 2020	LUNDI 25	MARDI 26	MERCREDI 27	JEUDI 28	VENDREDI 29	SAMEDI 30
Saint Jean	9h-12h30 14h-17h30	9h-12h30 14h-17h30	9h-12h30 14h-17h30	Fermé	9h-12h30 14h-17h30	9h-12h30 14h-17h30

DECHETERIES : pour rappel

	VENDREDI 22 mai	SAMEDI 23 mai
Saint Jean	9h30-12h30 14h-17h30	9h30-12h30 14h-17h30



Mairie de Plumelec

Téléphone : 02 97 42 24 27 | Fax : 02 97 42 33 08

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h. Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Le samedi : de 8h30 à 12h (sauf juillet et août)

Courriel pour transmettre des informations pour le bulletin communal : fg.mairie@plumelec.fr

www.plumelec.org



INFOS MAIRIE / LA VIE ASSOCIATIVE

GROUPEMENT CŒUR DE LANVAUX

SAISON 2020-2021

Recherche des joueurs, joueuses pour compléter ses effectifs :

Garçons

U14 : Jeune né en 2007, U15 : Jeune né en 2006, U16 : Jeune né en 2005, U17 : Jeune né en 2004

Filles

U10 : Jeune née en 2010, U11 : Jeune née en 2009, U 12 : Jeune née en 2008, U 13 : Jeune née en 2007, U14 : Jeune née en 2006

Vous pouvez nous contacter

Par téléphone : Bertrand au 06.62.76.64.39 ou Elise au 07.82.23.60.12

Par mail : gjcoeurdelanvaux@gmail.com

Le club recherche aussi des dirigeants pour la prochaine saison. Si vous êtes intéressés, merci de **prendre contact avec Bertrand ou Elise avant le 15 juin 2020**.

Les personnes souhaitant s'investir peuvent nous contacter

Par téléphone Bertrand au 06.62.76.64.39 ou Elise au 07.82.23.60.12

LA MELECIENNE

La Méléciennne recrute des joueurs seniors, vétérans, jeunes et encadrants. Prendre contact avec M. Fabrice MALINGE, entraîneur, au 06.64.27.93.02.

OFFRE D'EMPLOI : CHARGÉ DE MISSION ECONOMIE CIRCULAIRE

Suite à un appel à projet de l'ADEME « Territoire Économe en Ressources », CMC a été retenu pour développer l'économie circulaire sur son territoire. Après une première phase de diagnostic et d'élaboration d'une stratégie en 2018-2019, il s'agit de mettre en oeuvre le plan d'actions sur la période 2021-2023, en lien étroit avec les acteurs économiques sur les thématiques suivantes :

- La biomasse (les bio-déchets et déchets verts)
- Les matériaux et minéraux de construction
- Les liens inter-entreprises et l'accompagnement des acteurs économiques
- Le réemploi

CONDITIONS ET MODALITES D'EXERCICE :

Lieu de travail : prise de poste à Saint Jean Brévelay et un jour par semaine à Locminé. CDD de 3 ans.

Temps complet - cycle de 37h30 ouvrant à ARTT.

Contraintes : travail ponctuel en soirée et le week-end

Cadre statutaire : Catégorie B (technicien territorial)

Poste à pourvoir : 1er septembre 2020

DATE LIMITE POUR REpondre A CETTE OFFRE :

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur candidature (lettre de motivation et CV) **avant le 15 juin 2020** :

Monsieur le Président de Centre Morbihan Communauté, Service Ressources Humaines, zone de Kerjean - CS 10369
56503 LOCMINE CEDEX ou par mail : rh@cmc.bzh

CLUB DU BON ACCUEIL

« Une pensée à tous les adhérents », qui désormais devront attendre le mois de septembre 2020 pour la reprise des activités sous conditions de l'évolution de la crise sanitaire. Passez un bel été.

REMERCIEMENTS

LES INFIRMIERES DE PLUMELEC tiennent à remercier toutes les personnes qui leur ont fait dons de masques FFP2 ou autres, de gel hydroalcoolique, de blouses et surchaussures... MERCI beaucoup à vous tous.

Pour la permanence infirmière, nous allons encore rester fermés jusqu'au 31/05/20. Les soins se feront à domicile et sur RDV.

Réouverture le 01/06/20 aux heures habituelles avec toutefois des précautions. La salle d'attente sera dans la 1ère salle et non plus de l'autre côté du mur. Nous ne prendrons que les personnes qui auront pris RDV auparavant par téléphone au 02.97.42.21.89.

Merci de votre compréhension.

ALSH DU MERCREDI

Le centre de loisirs sera assuré tous les mercredis à la Maison de l'enfance. Informations pratiques, programme et inscriptions :

Maison de l'enfance (Espace Ménagé à Plumelec)

Téléphone fixe : 02 97 54 37 22

José Coelho : 06 60 57 81 21

courriel : jc.maisonenfance@plumelec.fr

Noémie Le Lamer : 06 65 16 67 77

courriel : nll.maisonenfance@plumelec.fr

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les dossiers pour l'inscription aux transports scolaires doivent être retournés pour le vendredi 12 juin au service transport scolaire, 4 chemin de Kermarec, CS70035 56150 Baud. Tel : 02 97 39 11 81.

Toutes les informations et les brochures téléchargeables sont sur le site www.centremorbihancommunaute.bzh

ECOLE PUBLIQUE LA CLAIE

Le directeur de l'école La Claie se tient à la disposition des familles pour toute question et demande de renseignements concernant les inscriptions pour la rentrée 2020/2021. Des visites de l'école sont possibles d'ici la fin de l'année scolaire actuelle. Vous pouvez nous contacter au 06 65 16 05 55 ou par mail ec.0560379h@ac-rennes.fr
Une plaquette de présentation de l'école est disponible sur le site internet de l'école <http://www.ecole-laclaie-plumelec.ac-rennes.fr>

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

La médiathèque prépare sa réouverture progressive :

Depuis le 20 mai 2020, les abonnés peuvent retirer **sur place** : livres, CD, magazines préalablement réservés.

Comme auparavant pour chaque abonné : 4 livres, 2 DVD, 2 CD, 4 magazines, pour trois semaines.

Le retour des documents détenus est de nouveau proposé et souhaité, dans la boîte des retours, ou au moment du retrait des réservations.

Vous pouvez faire vos demandes : par votre compte sur le site internet de la médiathèque, par mail, ou par téléphone.

Laissez éventuellement un message, pensez à indiquer vos coordonnées.

Les bibliothécaires vous recontacteront afin de convenir **d'un rendez-vous pour le retrait**, qui pourra s'effectuer le **mercredi et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h**. A bientôt !

LES CONTACTS UTILES

Pôle médical

- **Médecin** : Docteur TOHANEAN (consultations sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 16h à 19h) : 07 81 57 00 25

- **Kinésithérapeutes** : Mme COURONNE, Mme FRESNAIS, M. FREMOND : 02 97 42 29 92

- **Kinésithérapeute-ostéopathe** : M. COURONNE : 02 97 42 29 92

- **Permanence infirmières** : Du lundi au vendredi de 8h à 10h30. Tous les soins à la permanence ou à domicile se font sur rendez-vous : 02 97 42 21 89

- **Pédicure-podologue** : M. BOURBIAUX : 06 99 04 11 33

- **Psychologue-psychothérapeute** : Mme DE KERNO (consultations sur rendez-vous) : 06.81.94.68.41.

Autres services

- **Médecin de garde** : Composer le 15

- **Pompiers** : Composer le 18

- **Dentiste** : M. PITON : consultations le jeudi et le vendredi. Prise de rendez-vous toute la semaine sauf le mercredi : 02 97 41 43 24

- **Kinésithérapeutes** : M. et Mme BRUNET : 02 97 42 24 88

- **Ostéopathe** : Mme JOANNIC : 02 90 73 30 23

- **ADMR** : Service de soins : 02 97 42 30 05 : Service d'aide à domicile : 06 88 87 52 24

- **AMPER-les services à domicile** : 02 97 60 13 03

- **Ambulances Taxis Services** : 02 97 38 68 19

- **Pompes funèbres** : pompes funèbres Le fur : tel : 02 97 53 03 20 - Pompes funèbres de Lanvaux : 02 97 40 98 41 ou 06 26 37 74 33

Déchèterie de Brénolo : Horaires d'ouverture : du lundi au samedi : 8h30-12h30/14h-18h / fermé le jeudi. Téléphone : 02.97.60.42.29.